

Décision du Conseil des ministres sur la Charte de la coopération au développement

Le 10 février 2015

La Charte de l'aide Publique au développement du Japon, instituée par le Conseil des ministres en 1992 et révisée en 2003, a été la base de la politique d'aide publique au développement (APD) du Japon.

Aujourd'hui, alors qu'est célébré le 60^e anniversaire de l'APD japonaise, le Japon et la communauté internationale se trouvent au carrefour majeur. Dans cette nouvelle ère, le Japon doit jouer un rôle moteur puissant auprès de la communauté internationale, en tant que nation contribuant encore plus activement à assurer la paix, la stabilité et la prospérité de la communauté internationale, dans la perspective du principe de « contribution proactive à la paix » prenant appui sur la coopération internationale, tout en poursuivant sans dévier dans la voie qu'il a empruntée en tant que nation éprise de paix. Le temps est aussi venu pour l'APD du Japon d'accomplir de nouveaux progrès, dans l'objectif de renforcer encore son rôle en tant que partenaire égal des pays en développement, dans des efforts conjoints pour répondre aux défis auxquels est confrontée la communauté internationale.

Dans le cadre de la communauté internationale d'aujourd'hui, des fonds privés d'un montant conséquent sont engagés pour les pays en développement, et divers acteurs incluant le secteur privé, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales (ONG) sont impliqués dans des activités au niveau mondial. Ces acteurs jouent un rôle important en faisant face aux enjeux du développement et en promouvant une croissance durable dans les pays en développement. Dans ces circonstances, le Japon doit faire face à ces défis du développement non seulement par le moyen de l'APD, mais aussi en mobilisant diverses autres ressources.

Partant de ce constat, le Gouvernement du Japon révisé la Charte de l'APD, et institue la Charte de la coopération au développement que l'on trouvera ci-dessous, tout en gardant également à l'esprit la Stratégie de sécurité nationale décidée par le Conseil des ministres le 17 décembre 2013.

Au sens de la Charte, le terme « coopération au développement » désigne des « activités de coopération internationale menées par le Gouvernement et ses organismes affiliés dans l'objectif principal du développement dans les zones en développement ». De plus, le mot de « développement » sera entendu non seulement dans son sens étroit, mais dans un sens plus large, incluant aussi notamment la consolidation de la paix et la gouvernance, la promotion des droits fondamentaux de l'homme, et l'aide humanitaire.

Une telle coopération au développement doit rehausser les effets de synergie pour le développement, en renforçant la collaboration avec les autres financements et activités du Gouvernement japonais et de ses organismes affiliés tels que les autres flux de capitaux publics (OOF) et les opérations de maintien de la paix (OMP) des Nations Unies, tout comme avec les financements et activités ayant pour objectif le développement ou contribuant au développement (financements et activités de diverses entités comme le secteur privé, collectivités locales et ONG).

Charte de la coopération au développement
- Pour la paix, la prospérité, et un meilleur futur pour chacun -

La communauté internationale est aujourd'hui en pleine transformation. Elle fait face à des changements dans l'équilibre mondial des forces à un degré sans précédent, à une expansion de l'activité économique internationale due à une progression rapide de la mondialisation et de l'innovation technologique, à un approfondissement de l'interdépendance, et à l'influence croissante de divers acteurs non étatiques. Dans un tel contexte, toutes sortes de risques en tous lieux du monde peuvent exercer directement un impact négatif sur la paix, la stabilité et la prospérité du monde, y compris le Japon. Ces dangers vont de défis transfrontaliers tels que les questions environnementales et les changements climatiques, les questions liées à l'eau, les catastrophes naturelles, les crises alimentaires et la faim, les questions liées à l'énergie, et les maladies infectieuses, des menaces envers la paix et la stabilité de la communauté internationale, comme celles du terrorisme international, de la criminalité transnationale organisée et de la piraterie, aux problèmes humanitaires dans les États vulnérables, aux conflits régionaux et à l'instabilité politique. De surcroît, comme les pays émergents et en développement acquièrent une plus grande importance économique, la croissance économique de ces pays va affecter le cours de la croissance de l'économie mondiale. Une croissance inclusive, durable et résiliente dans ces pays est donc essentielle pour la croissance stable de l'économie mondiale dans son ensemble. De plus, à la lumière de la situation économique et sociale actuelle du Japon, approfondir ses relations de coopération avec la communauté internationale, y compris avec les pays émergents et en développement, et puiser à la source de leur vitalité sont les clés de notre propre prospérité durable. Au milieu de tous ces changements, l'édification d'une communauté internationale pacifique, stable et prospère est liée de plus en plus indissociablement avec les intérêts nationaux du Japon. Pour protéger ses intérêts nationaux, il est essentiel pour le Japon, en tant que « contributeur actif à la paix » basant sur le principe de la coopération internationale, de travailler conjointement avec la communauté internationale, y compris les pays en développement, à relever les défis mondiaux.

Les défis de développement auxquels est confronté le monde ont également changé de manière significative. Tandis que beaucoup de pays, notamment les pays émergents, ont accompli des progrès en matière de développement, ces mêmes pays sont confrontés à des problèmes tels qu'une instabilité politique et économique due entre autres facteurs à une piètre gouvernance, à des disparités internes, à des problèmes de durabilité, et au « piège du revenu intermédiaire ». De plus, des pays tels que les petits pays insulaires ont une vulnérabilité particulière et d'autres problèmes qui se sont manifestés, et qui ne peuvent être mesurés seulement par le niveau de leurs revenus. De surcroît, des pays sont laissés pour compte en termes de croissance en raison de diverses vulnérabilités résultant de conflits internes, d'une instabilité politique ou encore de leurs conditions géologiques et climatiques. Pour surmonter ces vulnérabilités, ces pays ont un besoin urgent non seulement de l'aide humanitaire, mais aussi d'assurer des fondations stables à leur développement, notamment la paix, la stabilité, l'État de droit, la gouvernance et la démocratisation, ainsi que la mise en mouvement du processus de développement. En plus de cela, dans le contexte d'un développement inclusif qui ne laisse personne en arrière, il est important de veiller à ce qu'un large éventail d'acteurs de la société incluant les femmes participe à toutes les phases du développement. En tant que tel, le monde est confronté à des défis plus divers et plus complexes. Ces défis sont de plus en plus étendus, transcendant les frontières nationales alors que le monde est de plus en plus mondialisé. Dans un monde

confronté à des défis d'une telle difficulté, les pays sont tenus plus que jamais de faire preuve d'ingéniosité et d'agir.

I. Philosophie

Gardant ce constat à l'esprit, le Japon mettra en œuvre une coopération au développement, à savoir des « activités de coopération internationale menées par le Gouvernement et ses organismes affiliés dans l'objectif principal du développement dans les zones en développement », en se fondant sur la philosophie suivante.

(1) Objectifs de la coopération au développement

Le Japon reconnaît que tous les peuples du monde ont le droit de vivre en paix, libérés de la peur et du besoin. Depuis qu'il a rejoint en 1954 le plan de Colombo, le Japon a constamment poursuivi un objectif de paix et de prospérité pour la communauté internationale, soutenu les efforts de développement des pays en développement par le biais d'une coopération au développement centrée sur son aide publique au développement (APD), et déployé des efforts pour résoudre des problèmes mondiaux. Cela incarne la position fondamentale du Japon qui est de s'attaquer sérieusement, en tant qu'acteur majeur responsable, aux défis auxquels est confrontée la communauté internationale. De nombreuses années d'efforts soutenus et terre-à-terre du Japon à cette fin lui ont gagné le respect et la confiance de la communauté internationale, qui attend du Japon qu'il joue un rôle plus actif pour la paix, la stabilité et la prospérité de la communauté internationale en proportion de ses capacités nationales.

Le Japon a surmonté une série de problèmes et a réalisé une période de forte croissance économique et une société pacifique et stable, avec de faibles disparités économiques, pour devenir le premier pays développé en Asie. Dans le même temps, le Japon a tiré profit de sa philosophie en matière de coopération au développement, de son expérience et de son expertise pour apporter une coopération caractéristique aux pays asiatiques et aux autres pays, afin de soutenir leur croissance économique. Dans ces processus, il a connu nombre de succès et d'échecs, et a accumulé tout un ensemble d'expérience, d'expertise et de leçons tirées. Cette expérience, cette expertise et les leçons ainsi apprises ne se sont pas limitées à celles de la période de forte croissance d'après-guerre, et incluent aussi celles accumulées en relevant les défis présents tels que ceux du vieillissement et du déclin démographiques, et ceux de la reconstruction d'après le séisme. Cette expérience, cette expertise et ces leçons tirées permettent de contribuer à relever les défis de développement auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui, et la communauté internationale nourrit elle aussi de fortes attentes à cet égard.

En gardant à l'esprit ces attentes de la communauté internationale, le Japon, acteur majeur responsable dans le monde, veut contribuer plus activement et exercer un fort leadership pour relever les défis auxquels est confrontée la communauté internationale, en particulier les défis du développement et les questions humanitaires. Agir ainsi est d'une haute importance dans une perspective de consolidation de la confiance qu'éprouve la communauté internationale envers le Japon.

Dans la communauté internationale d'aujourd'hui, il n'est plus possible pour une nation quelle qu'elle soit d'assurer la paix et la prospérité toute seule. Dans de telles circonstances, le chemin que le Japon devrait prendre pour continuer à développer une société prospère et paisible est celui d'efforts sérieux pour s'attaquer à divers défis mondiaux en coopération avec la communauté internationale, y compris les pays en développement, dans l'objectif d'une

communauté internationale pacifique, stable et prospère, et pour, dans le cadre de ce processus, établir des relations solides et constructives avec divers acteurs de la communauté internationale. La coopération au développement constitue l'un des moyens les plus importants pour le Japon dans sa mise en œuvre en souplesse de cette diplomatie, qui revêt la signification d'un « investissement pour l'avenir ».

Partant de ce constat, le Japon va promouvoir la coopération au développement afin de contribuer plus activement à la paix, la stabilité et la prospérité de la communauté internationale. Cette coopération permettra également de protéger les intérêts nationaux du Japon tels que le maintien de la paix et de la sécurité, le développement de sa prospérité, la réalisation d'un environnement international qui assure la stabilité, la transparence et la prévisibilité, et le maintien et la protection d'un ordre international fondé sur des valeurs universelles.

Dans la communauté internationale actuelle, divers acteurs, notamment les entreprises privées, les collectivités locales et les organisations non-gouvernementales (ONG) jouent un rôle de plus en plus important face aux défis de développement et en termes de soutien à une croissance durable des pays en développement. Il est donc important de mobiliser un plus large éventail de ressources qui ne soient pas limitées à l'APD. Dans ce contexte, l'APD, en tant que noyau de diverses activités contribuant au développement, servira de catalyseur pour la mobilisation d'un large éventail de ressources en coopération avec divers financements et divers acteurs et, par extension, comme un moteur pour diverses activités visant à assurer la paix, la stabilité et la prospérité de la communauté internationale.

(2) Politiques de base

La coopération au développement du Japon visant les objectifs décrits ci-dessus doit être fondée sur la philosophie qu'il s'est formé au cours de sa longue histoire et devrait être développée davantage. Dans ce contexte, les orientations de la coopération au développement sont définies dans les politiques de base suivantes.

A. Contribution à la paix et la prospérité par une coopération à des fins non militaires

La coopération au développement du Japon a contribué à la paix et la prospérité du monde par une coopération à des fins non militaires, ce qui est l'une des modalités les plus appropriées pour la contribution internationale. Le Japon a toujours suivi la voie d'une nation éprise de paix depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La coopération au développement du Japon a été hautement appréciée par la communauté internationale comme une incarnation des aspirations sincères du pays envers la paix et la prospérité de la communauté internationale. Le Japon va continuer de soutenir cette politique et de respecter le principe d'éviter impérativement l'utilisation de la coopération au développement à des fins militaires ou pour l'aggravation de conflits internationaux, en contribuant activement à assurer la paix, la stabilité et la prospérité de la communauté internationale.

B. Promotion de la sécurité humaine

La sécurité humaine, un concept qui vise à assurer le droit des individus à vivre heureux et dans la dignité, libérés de la peur et du besoin, en apportant la protection et le renforcement des capacités individuelles, est le principe directeur qui se trouve à la base de la coopération au développement du Japon. Le Japon va donc concentrer sa coopération au développement sur les individus, en particulier ceux susceptibles d'être vulnérables tels que les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les réfugiés et déplacés internes, les minorités ethniques et les peuples autochtones, et contribuer par sa coopération à leur

protection et au renforcement des capacités individuelles, de manière à réaliser la sécurité humaine. Dans le même temps, le Japon va faire des efforts pour que cette politique de base soit comprise et acceptée largement par ses pays partenaires, intégrant ainsi ce concept encore mieux dans la communauté internationale. De même, du point de vue de son approche centrée sur la personne, le Japon contribuera également activement à la promotion des droits fondamentaux de l'homme, y compris les droits des femmes.

C. Une coopération dirigée vers un développement autonome à travers un soutien apporté aux efforts d'auto-assistance, et un dialogue et une collaboration basés sur l'expérience et l'expertise du Japon

Dans sa coopération au développement, le Japon a maintenu un esprit de travail conjoint qui réalise le développement convenant aux pays partenaires, tout en respectant la propriété, les intentions et les caractéristiques intrinsèques du pays concerné, sur la base d'une approche axée sur le terrain, à travers le dialogue et la collaboration. Il a également maintenu une approche consistant à établir des relations réciproques avec les pays en développement à travers lesquelles les deux parties apprennent l'une de l'autre et croissent et se développent ensemble. Ce sont là quelques-unes des bonnes traditions de la coopération japonaise qui ont soutenu les efforts d'auto-assistance des pays en développement et ont pris pour objectif un futur développement autonome. Sur la base de ces traditions, le Japon va continuer de mettre en œuvre une coopération tournée vers un développement autonome des pays en développement, en mettant l'accent sur leurs propres initiatives et leurs efforts d'auto-assistance, et d'approfondir le dialogue et la collaboration avec eux tout en mettant à profit l'expérience et l'expertise du Japon. Dans ces processus, le Japon va attacher une importance particulière à établir les fondations de ces efforts d'auto-assistance et de développement autonome, en termes de ressources humaines, d'infrastructures socio-économiques, de réglementations et d'institutions. Il ne se contentera pas d'attendre les requêtes des pays partenaires et se concentrera sur le dialogue et la collaboration avec divers acteurs sans se limiter aux gouvernements et aux agences régionales de ces pays, notamment en leur faisant activement des propositions, tout en prenant pleinement en compte les politiques, programmes et institutions liées au développement dans le pays concerné.

II. Politiques prioritaires

(1) Questions prioritaires

Conformément à la philosophie exposée ci-dessus, le Japon fixe les enjeux prioritaires suivants pour sa coopération au développement, tout en prenant en compte les relations mutuelles qui existent entre eux, afin de faire face aux défis de développement qui sont de plus en plus divers, complexes et étendus, et pour réaliser la paix, la stabilité et la prospérité de la communauté internationale.

A. « Une croissance de qualité » et l'éradication de la pauvreté qu'elle induira

La population pauvre du monde est encore importante en nombre, et réduire la pauvreté, en particulier éradiquer la pauvreté absolue, est le défi de développement le plus fondamental. Surtout pour ce qui concerne les États fragiles qui, pour diverses raisons, n'ont pas été en mesure de saisir les opportunités de développement, et pour ce qui concerne les personnes en situation de vulnérabilité, il importe d'apporter à la fois un soutien d'un point de vue humanitaire et un soutien visant à mettre en mouvement le processus de développement et à surmonter la vulnérabilité.

Dans le même temps, afin de résoudre de façon durable le problème de la pauvreté, il est essentiel de réaliser une croissance économique tournée vers le développement autonome des

pays en développement, par le développement des ressources humaines, par le développement des infrastructures et l'établissement de réglementations et d'institutions, et par la croissance du secteur privé qu'ils induiront. Toutefois, cette croissance ne doit pas être simplement de nature quantitative, étant donné que parmi les pays qui ont connu un certain degré de croissance économique, certains ont été confrontés à des défis tels que disparités croissantes, problèmes de durabilité, retards dans le développement social, et instabilité politique et économique. Elle devrait plutôt être une « croissance de qualité ». Cette croissance soit *inclusive* en ce que les fruits de la croissance sont partagés au sein de la société dans son ensemble, ne laissant personne en arrière. Elle soit *durable* par-delà des générations, de par ce qu'elle prend en considération, parmi d'autres aspects, l'harmonie avec l'environnement, une croissance socio-économique durable, et la lutte contre le réchauffement de la planète. Elle soit aussi *résiliente*, capable de résister à la crise économique, aux catastrophes naturelles et autres chocs, et de s'en remettre. Ce sont là certains des défis auxquels le Japon s'est confronté dans son histoire d'après-guerre. Le Japon va mettre à profit sa propre expérience, son expertise, sa technologie ainsi que les leçons qu'il a apprises, pour apporter son soutien à la réalisation d'une « croissance de qualité » et de l'éradication de la pauvreté qu'elle induira.

Dans cette perspective, le Japon va apporter le soutien nécessaire pour assurer les fondations et la force motrice de la croissance économique. Le champ d'application de cette aide comprend : le développement des infrastructures industrielles et des industries au moyen d'améliorations dans des domaines tels que : les infrastructures, la finance, le commerce et le climat d'investissement ; les villes durables ; l'introduction de technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la haute technologie ; la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation ; la recherche et le développement ; la politique économique ; la formation professionnelle et le développement des ressources humaines pour l'industrie ; la création d'emplois ; et la promotion de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche incluant le développement des filières alimentaires. Dans le même temps, le Japon va apporter le soutien nécessaire pour promouvoir un développement centré sur les personnes, venant en soutien à la vie quotidienne des gens, en prenant pleinement en compte l'importance du développement humain et social. Ce soutien englobera les soins de santé, l'eau potable et l'assainissement, l'alimentation et la nutrition, une éducation de qualité pour tous, la réduction des disparités, l'autonomisation des femmes, et la culture et les sports qui sont source de richesse spirituelle.

B. Partager les valeurs universelles et réaliser une société pacifique et sûre

Un développement stable induit par une « croissance de qualité » ne sera pas réalisé sans que les droits des individus ne soient garantis, sans que les gens ne puissent s'engager dans des activités économiques et sociales avec un sentiment de sécurité, et sans que la société ne soit gérée de façon équitable et stable. Dans une vision de renforcement des bases d'un tel développement, le Japon apportera son soutien au partage de valeurs universelles telles que la liberté, la démocratie, le respect des droits fondamentaux de l'homme et l'État de droit, ainsi qu'à la réalisation d'une société pacifique, stable et sûre.

L'établissement de l'État de droit, la réalisation de la bonne gouvernance, la promotion et la consolidation de la démocratisation et le respect des droits fondamentaux de l'homme, y compris les droits des femmes, constituent la base d'activités économiques et sociales efficaces, efficientes et stables, qui soutiennent ainsi le développement social et économique. Ils détiennent aussi la clé de la réalisation d'une société équitable et inclusive, à commencer par la réduction des disparités. Le Japon va donc apporter le soutien nécessaire dans des domaines tels que : le développement des systèmes juridiques et judiciaires impliquant le développement du droit positif et la formation d'experts juridiques et judiciaires, y compris

des experts en redressement et en réhabilitation des délinquants ; le développement de systèmes économiques et sociaux ; des améliorations en termes de gouvernance incluant la formation des fonctionnaires et le renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de lutte contre la corruption ; le développement d'une structure politique démocratique, y compris d'un système électoral ; et un processus de démocratisation incluant les médias et l'éducation à la démocratie.

La paix, la stabilité et la sécurité sont des conditions sine qua non de l'édification de l'État et du développement. En conséquence, le Japon va s'attaquer de façon exhaustive à un large éventail de facteurs à l'origine des conflits et de l'instabilité, y compris à la pauvreté. Il va également fournir un soutien continu à la consolidation de la paix, allant de la prévention des conflits, de l'aide humanitaire d'urgence en situation de conflit, et de la promotion de l'arrêt des conflits à l'aide humanitaire d'urgence et l'aide au redressement, à la reconstruction et au développement dans les phases d'après-conflit. Ce soutien portera sur un éventail de besoins tels que : l'aide humanitaire aux réfugiés et aux déplacés internes ; la protection et la participation des femmes et des personnes socialement vulnérables ; la reconstruction du capital social et humain ; la restauration des fonctions de gouvernance fondée sur une relation de confiance entre le Gouvernement et le public ; l'élimination des mines terrestres et des munitions non explosées ainsi que la collecte des armes légères ; et le rétablissement de l'ordre public. Lors de catastrophes naturelles et autres situations d'urgence, le Japon apportera une assistance rapide en prenant en compte le redressement et la reconstruction sur un plus long terme. Compte tenu du fait que les menaces à la stabilité et la sécurité peuvent entraver le développement socio-économique, le Japon apportera également son soutien au renforcement des capacités des pays en développement telles que : la capacité des autorités chargées d'appliquer les lois, y compris les capacités d'assurer la sécurité maritime ; les capacités des autorités de sécurité, y compris les capacités en matière de lutte contre le terrorisme et contre la criminalité transnationale organisée incluant les trafics de drogue et d'êtres humains ; les capacités des pays en développement en rapport avec le patrimoine commun mondial, notamment les mers, l'espace et le cyberspace.

C. Édifier une communauté internationale durable et résiliente par des efforts pour relever les défis mondiaux

Les défis auxquels l'humanité est confrontée par-delà les frontières comprennent les questions environnementales et le changement climatique, les questions liées à l'eau, les catastrophes naturelles majeures, les maladies infectieuses, les questions alimentaires et les questions énergétiques. Ces défis affectent de manière significative non seulement les pays en développement mais aussi la communauté internationale dans son ensemble, causant des dommages à de nombreuses personnes, et tendant en particulier à exercer un impact plus grave sur les pauvres et autres personnes vulnérables.

Ces défis mondiaux ne peuvent être traités par un pays à lui seul et requièrent des efforts déployés dans l'unité au niveau régional ou par la communauté internationale dans son ensemble. En prenant pleinement en compte les objectifs de développement internationaux tels que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que les discussions relatives à ces objectifs, le Japon va prendre l'initiative en termes de réponse à ces défis, notamment à travers sa participation à la formulation des objectifs internationaux et des lignes directrices, et par ses efforts actifs pour atteindre ces objectifs. À travers ces efforts, le Japon va s'appliquer à contribuer à l'édification d'une communauté internationale durable et résiliente.

Dans ce contexte, le Japon va relever des défis incluant : des actions contre le changement climatique, y compris la création d'une société sobre en carbone et l'adaptation aux effets négatifs du changement climatique ; le contrôle des maladies infectieuses ; la promotion de la couverture maladie universelle, l'intégration de la réduction des risques de catastrophe ; des mesures de réduction des risques de catastrophe et de relèvement après catastrophe ; la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources forestières, des terres agricoles et des océans ; la promotion d'un cycle de l'eau sain ; la gestion de l'environnement et d'autres initiatives liées à l'environnement ; des réponses aux défis démographiques, y compris au vieillissement de la population ; la sécurité alimentaire et la nutrition ; l'accès durable aux ressources et à l'énergie ; et le comblement du fossé numérique.

(2) Politiques prioritaires par région

Au vu des défis de développement de plus en plus divers, complexes, et étendus ainsi que des progrès dans la mondialisation de la communauté internationale d'aujourd'hui, il est nécessaire de mettre en œuvre une coopération qui réponde aux besoins et aux caractéristiques de chaque région tout en maintenant une vision mondiale. Gardant à l'esprit les politiques prioritaires pour chaque région exposées ci-dessous, le Japon exercera une coopération plus ciblée en termes de stratégie, d'efficacité et de réactivité, tout en faisant face avec souplesse aux situations en constante évolution. Dans ce processus, il accordera une attention particulière à l'importance croissante de récentes évolutions telles que : les mouvements en faveur de l'intégration régionale, comme l'établissement de communautés régionales ; des efforts pour résoudre les questions transfrontalières au niveau régional ; des efforts pour le développement de grandes zones ; des efforts pour renforcer la connectivité intrarégionale ; et l'accroissement de la connectivité entre les régions. De plus, le Japon va apporter la coopération nécessaire à certains pays en fonction de l'état réel de leurs besoins en développement et de leurs capacités en matière de prise en charge. Cela inclut des pays qui, malgré des progrès dans leur développement, sont sous le poids de défis qui font obstacle à une croissance économique soutenue, notamment le « piège du revenu intermédiaire », et de défis de développement, y compris mondiaux, tels que l'exposition aux catastrophes naturelles, aux maladies infectieuses, aux problèmes environnementaux et au changement climatique ; de petits pays insulaires et autres qui sont confrontés à des vulnérabilités particulières, bien qu'ayant atteint un certain niveau de revenu par habitant.

L'Asie est une région qui entretient une relation étroite avec le Japon et présente une grande importance pour sa sécurité et sa prospérité. Partant de ce constat, le Japon mettra en œuvre une coopération au développement envers cette région.

Notamment à l'égard de la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Japon va soutenir la création de la Communauté de l'ASEAN ainsi que le développement inclusif et durable de l'ASEAN dans son ensemble. Ce soutien mettra l'accent sur le développement des infrastructures matérielles et immatérielles, faisant notamment en sorte de renforcer la connectivité et la réduction des disparités intrarégionales et des disparités au sein des pays. En particulier, le Japon renforcera son soutien à la région du Mékong et, dans les pays qui ont déjà atteint un certain niveau de croissance économique, poursuivra notamment son soutien au développement des ressources humaines pour promouvoir l'accroissement de la productivité et l'innovation technique, afin de les empêcher de tomber dans le « piège du revenu intermédiaire ». Dans le même temps, la priorité sera accordée à un soutien pour rehausser les capacités en matière de réduction des risques et de secours en cas de catastrophe, et pour promouvoir l'État de droit, qui constitue un fondement pour des activités économiques et sociales stables. Le Japon poursuivra également sa coopération avec l'ASEAN en tant

qu'organisation régionale, pour soutenir les efforts qu'elle déploie de façon unitaire pour relever ses défis.

En ce qui concerne l'Asie du Sud, le Japon va apporter son soutien à la stabilité régionale et à la réalisation des divers potentiels dont cette région est porteuse. Cela impliquera la mise en œuvre d'une coopération pour bâtir les fondations d'un développement économique passant par la croissance, incluant une coopération en matière d'amélioration du climat du commerce international et des investissements, notamment au moyen du développement des infrastructures et du renforcement de la connectivité dans la région Asie. Le Japon apportera aussi sa coopération en matière de besoins humains fondamentaux tels que les soins de santé, l'assainissement et l'éducation, et en matière de développement des infrastructures socio-économiques pour réduire la disparité entre les riches et les pauvres.

Pour ce qui concerne l'Asie centrale et le Caucase, le Japon va soutenir l'édification des États et la coopération régionale pour la stabilité à long terme et le développement durable de la région et de ses régions voisines, tout en prenant en compte les disparités au sein de la région.

Pour ce qui concerne l'Afrique, le Japon apportera un soutien prenant la forme d'efforts conjoints des secteurs public et privé à travers le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), de sorte que la croissance remarquable de l'Afrique au cours des dernières années, fondée sur l'expansion du commerce, de l'investissement et de la consommation, induise un surcroît de développement, aussi bien pour le Japon que pour l'Afrique. Le Japon portera une attention particulière aux initiatives de l'Afrique tournées vers le développement régional et l'intégration au niveau sous-régional. Dans le même temps, il y a encore en Afrique des pays soumis à des conflits ou ployant sous une accumulation de graves défis de développement. Gardant cela à l'esprit, le Japon continuera à s'engager activement dans l'aide à l'édification de la paix et dans l'aide aux États fragiles du point de vue de la sécurité humaine, en leur apportant le soutien requis, dans une vision tournée vers l'établissement et la consolidation de la paix et de la stabilité, ainsi que vers la résolution des graves défis de développement dans la région.

Le Moyen-Orient est une région importante non seulement pour le Japon mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble en termes de paix, de stabilité et de fourniture d'énergie stable. En vue de contribuer activement à la paix et à la stabilité de la région ainsi qu'à la coexistence et à la prospérité mutuelle du Japon et du Moyen-Orient, le soutien requis sera apporté pour relever des défis tels que ceux de l'édification de la paix, de la réduction des disparités et du développement des ressources humaines.

Pour ce qui concerne l'Europe centrale et orientale, le Japon va soutenir les évolutions tendant à l'intégration de l'Europe, qui partage des valeurs universelles telles que la liberté, la démocratie, le respect des droits fondamentaux de l'homme et de l'État de droit, en apportant le soutien nécessaire à cette fin.

Pour ce qui concerne l'Amérique latine, le Japon apportera son soutien pour favoriser un environnement plus propice au développement économique notamment par le commerce international et l'investissement, et réalisera la coopération nécessaire dans un contexte de disparités internes qui existent même dans les pays ayant réalisé des progrès considérables dans le développement. Il sera tenu compte de la présence de communautés de personnes d'origine japonaise (les « Nikkei ») dans la région, qui induisent un fort lien entre le Japon et la région.

Pour ce qui concerne les petits pays insulaires, notamment en Océanie et dans les Caraïbes, beaucoup de pays et de régions sont sujets à des vulnérabilités propres aux petits pays insulaires. Ils sont également confrontés au défi d'avoir à faire face aux effets des problèmes environnementaux mondiaux, notamment la pénurie d'eau, les dommages dus à l'élévation du niveau de la mer et les catastrophes naturelles liées au changement climatique. Le Japon apportera un soutien en fonction des besoins individuels de développement, tout en gardant à l'esprit les particularités des petits pays insulaires.

III. Mise en œuvre

(1) Principes de mise en œuvre

Des efforts seront déployés pour mettre en œuvre une coopération au développement efficace et efficiente, tout en tenant compte des discussions internationales, notamment celles portant sur l'efficacité du développement, de manière à obtenir un effet maximum en termes de réalisation de la philosophie et de mise en œuvre des politiques prioritaires décrites plus haut. Il est également nécessaire de prendre pleinement en considération les impacts de la coopération sur les pays et les sociétés bénéficiaires, ainsi que la pertinence de la coopération. Partant de ce constat, le Japon mettra en œuvre sa coopération au développement conformément aux principes suivants.

A. Principes pour une coopération au développement efficace et efficiente

(a) Une approche plus stratégique

Une approche plus stratégique doit être adoptée pour maximiser l'impact de la coopération au développement du Japon. En d'autres termes, il est important pour le Gouvernement et les organismes d'exécution de travailler comme un seul ensemble – en coopération avec diverses parties prenantes – et de mobiliser différentes ressources disponibles au Japon. Il importe également de s'engager d'une manière intégrée dans le cycle de la coopération au développement, cycle constitué de l'élaboration des politiques, de la mise en œuvre et de l'évaluation.

Concernant l'élaboration des politiques, il est nécessaire de reconnaître pleinement que la coopération au développement est l'un des outils les plus importants de la politique étrangère du Japon, qui appelle des réponses stratégiques et réactives à l'évolution constante des affaires internationales. Partant de ce point de vue, le Japon va formuler des politiques et se fixer des objectifs stratégiques et efficaces en matière de coopération au développement, fondés sur sa politique étrangère, tout en déterminant les priorités requises en fonction de la situation présente de la communauté internationale, à commencer par les pays en développement ; des politiques et programmes de développement des pays en développement ; et de l'importance stratégique pour le Japon du pays et des problèmes qui font l'objet du soutien. De plus, dans le but de clarifier ses politiques de coopération au développement, les politiques thématiques, les politiques régionales et les politiques par pays seront structurées dans le cadre de cette Charte.

Dans la mise en œuvre de sa coopération au développement, le Japon va renforcer les synergies entre les financements / les coopérations de l'APD et ceux de la non-APD afin de tirer le meilleur parti des ressources du Gouvernement et de ses organismes affiliés. De plus, du point de vue de sa politique étrangère et d'une coopération au développement plus efficace et efficiente, le Japon va combiner organiquement la coopération technique, l'aide sous forme de prêts et l'aide financière non remboursable. Il s'efforcera aussi d'augmenter la vitesse de mise en œuvre, d'améliorer les systèmes mis en place pour la coopération et de les exploiter de manière flexible.

À la lumière de l'importance que revêt l'évaluation, non seulement en termes d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience, mais aussi en termes de responsabilité de rendre des comptes au public, le Japon va procéder à des évaluations au niveau des politiques et à celui des programmes ou projets, et opérer un retour d'information des résultats vers les processus décisionnels et les processus de mise en œuvre des programmes ou projets. Ces évaluations, tout en se concentrant sur les acquis, prendront en compte les particularités et les conditions des bénéficiaires. Des efforts seront déployés pour réaliser également une évaluation du point de vue diplomatique.

(b) Une coopération tirant parti des points forts du Japon

Les ressources humaines, l'expertise, la technologie de pointe et les systèmes du Japon d'aujourd'hui ont été développés dans le cours d'un processus qui a consisté à surmonter divers défis alors qu'il était soumis à une forte croissance économique et à des changements démographiques rapides. Ces acquis peuvent être profitable aux pays en développement qui ont à relever des défis similaires, aussi bien dans le présent que dans le futur, et, de fait, les attentes envers le Japon en cette matière sont élevées. En mettant en œuvre sa coopération au développement, le Japon adoptera activement les propositions de divers acteurs du secteur privé et d'autres secteurs. Il travaillera également avec les universités et les institutions de recherche à faire bon usage de leur expertise et à mettre au jour leurs capacités inexploitées. Le soutien du Japon au développement des infrastructures ne se limitera pas à la construction d'infrastructures matérielles. Il abordera également les aspects immatériels qui englobent le développement de systèmes pour l'exploitation et l'entretien de ces infrastructures ainsi que le développement des ressources humaines et le renforcement institutionnel. Une telle approche intégrée permettra de mettre activement à profit l'expérience et l'expertise du Japon. En plus de cela, partant de ce que les traits distinctifs du Japon tels que son sens des valeurs et sa culture du travail sont hautement appréciées par la communauté internationale, il prendra en compte la possibilité d'utiliser son « soft power (la puissance douce) », y compris la langue japonaise.

(c) Une contribution active aux discussions internationales

Le Japon s'efforcera de faire en sorte que sa politique de coopération au développement soit mieux comprise par la communauté internationale, et à cette fin, de mettre en ordre les expériences et l'expertise acquises dans le cours de sa coopération au développement. Pour s'assurer que les politiques du Japon sont bien prises en compte dans le processus d'élaboration de la philosophie et des tendances de la coopération au développement au niveau international, le Japon va activement participer et contribuer à des discussions pertinentes au sein des Nations Unies, des institutions financières internationales, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en particulier de son Comité d'aide au développement (CAD), et d'autres cadres internationaux.

B. Principes pour assurer le caractère approprié de la coopération au développement

De manière à assurer le caractère approprié de ses politiques de coopération au développement et des projets ou programmes, et afin de prendre en considération les différents impacts d'une telle coopération sur les pays bénéficiaires et les sociétés, la coopération au développement du Japon sera réalisée en accord avec les principes ci-dessous, et en prenant globalement en considération les besoins en développement, les conditions socio-économiques des pays en développement ainsi que les relations bilatérales du Japon avec chacun des pays bénéficiaires.

(a) Situation en termes de consolidation de la démocratisation, de l'État de droit et de protection des droits fondamentaux de l'homme

Le Japon accordera une attention conséquente à la situation dans les pays bénéficiaires relative au processus de démocratisation, à l'État de droit et à la protection des droits fondamentaux de l'homme dans les pays en développement, en vue de promouvoir dans ces pays la consolidation de la démocratisation, l'État de droit et le respect des droits fondamentaux de l'homme.

(b) Éviter impérativement l'utilisation de la coopération au développement à des fins militaires ou pour l'aggravation des conflits internationaux

Le Japon va éviter impérativement l'utilisation de la coopération au développement à des fins militaires ou pour l'aggravation des conflits internationaux. Les cas dans lesquels des forces armées ou des membres des forces armées dans les pays bénéficiaires sont impliqués dans la coopération au développement à des fins non-militaires telles que des objectifs de bien-être public ou de secours aux sinistrés, seront examinés au cas par cas à la lumière de leur pertinence substantielle.

(c) Situation en termes de dépenses militaires, de développement et de production d'armes de destruction massive et de missiles, d'exportation et d'importation d'armes, etc.

Le Japon accordera une attention particulière à la situation dans les pays bénéficiaires en matière de dépenses militaires, de développement et de production d'armes de destruction massive et de missiles, d'exportation et d'importation d'armes, etc. Il procédera ainsi en vue de maintenir et consolider la paix et la stabilité internationales, y compris en termes de prévention du terrorisme et de non-prolifération des armes de destruction massive, en se fondant sur l'idée que les pays en développement devraient allouer leurs ressources nationales de manière appropriée, et de préférence pour leur propre développement socio-économique.

(d) Impact du développement sur l'environnement et sur le changement climatique

Afin de rendre le développement compatible avec l'environnement et de réaliser un développement durable, le Japon examinera minutieusement l'impact du développement sur l'environnement et sur le changement climatique, et mettra en œuvre une coopération au développement prenant pleinement en compte l'environnement.

(e) Assurer l'équité et la prise en compte des personnes socialement vulnérables

Dans la mise en œuvre de sa coopération au développement, le Japon prêtera toute son attention aux impacts sociaux et s'emploiera à assurer l'équité, tout en s'efforçant d'obtenir la participation d'un large éventail de parties prenantes à chaque étape de cette coopération, en vue de réduire les disparités, et en prenant en compte les personnes socialement vulnérables, notamment les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les minorités ethniques et les peuples autochtones.

(f) Promotion de la participation des femmes

Dans le cadre de l'égalité des sexes et du renforcement du rôle des femmes dans le développement, le Japon encouragera la participation des femmes à toutes les phases de la coopération au développement et se montrera plus proactif en s'assurant que les femmes partagent équitablement les fruits du développement, tout en tenant compte des vulnérabilités possibles des femmes et de leurs besoins particuliers.

(g) Prévention des fraudes et de la corruption

Il est nécessaire de prévenir la fraude et la corruption dans la mise en œuvre la coopération au développement. Tout en prenant des mesures pour encourager l'établissement d'un système de conformité par les adjudicataires, le Japon va travailler avec les pays bénéficiaires à créer un environnement propice à la prévention de la fraude et de la corruption, incluant un

renforcement de la gouvernance dans ces pays. Dans ce contexte, le Japon assurera le respect des procédures appropriées et s'efforcera d'assurer la transparence dans les processus de mise en œuvre.

(h) Sécurité et sûreté du personnel de la coopération au développement

Afin d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel de coopération au développement, le Japon veillera attentivement à renforcer les capacités en matière de gestion de la sécurité et de la sûreté, à collecter des informations de sécurité, à prendre de mesures de sécurité, et à assurer la sûreté des travailleurs dans les chantiers de construction. En particulier, dans le cadre de soutiens apportés dans des zones politiquement instables ou dangereuses tels que les soutiens à la consolidation de la paix, des mesures et des dispositions spéciales de sécurité seront prises.

(2) Dispositif de mise en œuvre

Compte tenu des défis de développement de plus en plus étendus, diversifiés et complexes, ainsi que des acteurs du développement et des financements liés au développement de plus en plus diversifiés, le Japon s'efforcera d'améliorer l'architecture de mise en œuvre du Gouvernement et des agences de mise en œuvre, de renforcer la collaboration à différents niveaux, et de renforcer les fondations pour une mise en œuvre durable de la coopération au développement.

A. Amélioration de l'architecture de mise en œuvre du Gouvernement et les agences d'exécution

Dans la mise en œuvre de sa coopération au développement, le Gouvernement va améliorer la collaboration entre les ministères et organismes concernés, le ministère des Affaires étrangères jouant le rôle d'un centre névralgique chargé de coordonner la planification des politiques de coopération au développement. Une étroite collaboration sera également assurée entre le Gouvernement, qui est responsable des politiques de planification, et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), qui est responsable de la mise en œuvre. Dans le même temps, le Gouvernement et la JICA déploieront encore plus d'efforts pour développer les capacités de chacun et pour améliorer les systèmes et les institutions concernées, tout en clarifiant la répartition de leurs rôles et responsabilités. En particulier, pour améliorer la compétitivité de leur coopération au développement, le Gouvernement et la JICA s'attaqueront notamment aux questions de réactivité, d'expertise, d'accumulation des connaissances, de capacités de recherche, de renforcement fonctionnel des bureaux à l'étranger, de développement des ressources humaines et d'aménagement du dispositif d'assistance humanitaire d'urgence. Une attention particulière sera accordée au rôle des bureaux nationaux de la JICA qui constituent un point de rencontre pour différents acteurs, notamment les entreprises, les ONG, les collectivités locales, les universités et institutions de recherche, et le grand public.

B. Renforcement des partenariats

Dans la communauté internationale d'aujourd'hui, divers acteurs non gouvernementaux jouent un rôle de plus en plus important dans le développement des pays en développement. Partant de ce constat, la collaboration entre la JICA et d'autres agences responsables des autres fonds publics comme la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC), l'Agence japonaise d'assurance crédit-export (NEXI) et la Société japonaise d'investissements à l'étranger en infrastructures pour le transport et le développement urbain (JOIN) sera renforcée. Le Gouvernement va également renforcer les partenariats mutuellement bénéfiques avec différents acteurs de manière à jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser une large gamme de ressources, y compris celles du secteur privé.

(a) Partenariats public-privé et partenariats avec les collectivités locales

Les fonds publics, y compris ceux de l'APD, continueront à jouer un rôle important dans le développement des pays en développement. Toutefois, étant donné que les flux privés dépassent actuellement de loin les flux publics dans les pays en développement, une attention suffisante devrait être accordée au fait que les activités du secteur privé jouent maintenant le rôle d'un puissant moteur de croissance économique dans les pays en développement. En Asie, les infrastructures matérielles et immatérielles de base édifiées avec la coopération au développement ont contribué à améliorer le climat d'investissement. La coopération au développement a joué le rôle d'un catalyseur pour promouvoir l'investissement privé, qui à son tour a induit la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays bénéficiaires. Il est important de reconnaître que, sous l'effet de ces processus, l'Asie est devenue un marché et une zone d'investissements importants pour les entreprises privées japonaises et, par conséquent, une région extrêmement importante pour l'économie japonaise. En plus de cela, l'expérience et l'expertise des collectivités locales japonaises jouent un rôle de plus en plus important dans la réponse à bon nombre des défis auxquels sont confrontés les pays en développement.

À la lumière de cela, le Gouvernement promouvra la coopération au développement à travers des partenariats public-privé et des partenariats avec les collectivités locales, en recourant aux ressources du secteur privé et des collectivités locales et en promouvant une croissance tirée par le secteur privé, afin de soutenir de façon plus vigoureuse et plus efficace le développement économique des pays en développement et de permettre à ce développement d'induire une croissance robuste de l'économie japonaise. En particulier, les partenariats avec les entreprises japonaises, les petites et moyennes entreprises (PME) incluses, et avec les collectivités locales, les universités, institutions de recherche et autres acteurs, seront renforcés afin de mettre en œuvre d'une manière cohérente, de la planification jusqu'à l'exécution, des actions incluant notamment l'aménagement d'un environnement propice à la promotion du commerce international et de l'investissement, en termes de développement des ressources humaines, d'aménagement des législations et des institutions, et d'aménagement de systèmes d'infrastructure, etc.

Dans la promotion des partenariats public-privé, la coopération au développement du Japon cherchera à jouer un rôle de catalyseur pour l'expansion des activités économiques, tout en recourant aux technologies et expertises d'excellence ainsi qu'aux fonds considérables du secteur privé pour relever les défis auxquels sont confrontés les pays en développement. De plus, en prenant pleinement en compte les politiques prioritaires de la coopération au développement exposées plus haut, le Japon veillera à assurer le caractère inclusif, durable, et résilient de la croissance ainsi qu'à promouvoir le renforcement des capacités afin que les investissements privés qui sont réalisés en parallèle à la coopération au développement contribuent à une « croissance de qualité » dans les pays en développement.

(b) Coordination de l'assistance humanitaire d'urgence et de la coopération pour la paix internationale

Dans le contexte de catastrophes de plus en plus graves et fréquentes, il y a beaucoup de possibilités de contribution pour le Japon, un des grands pays en matière réduction des risques de catastrophe. Pour une mise en œuvre efficace des opérations de secours en cas de catastrophes et autres assistances humanitaires d'urgence, la coordination avec les organisations internationales, les ONG et autres acteurs disposant d'une expertise pertinente sera renforcée.

De plus, le Japon continuera de promouvoir la coordination des activités internationales de coopération pour la paix, telles que les opérations de maintien de la paix (OMP) des Nations Unies, pour maximiser l'efficacité de leur mise en œuvre.

(c) Partenariats avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales

Grâce à leur expertise, leur impartialité et leurs réseaux étendus, les organisations internationales peuvent mettre en œuvre une coopération portant sur des secteurs ou des régions qui sont moins accessibles à la coopération bilatérale, et une coopération efficace et efficiente tirant parti de leurs caractéristiques distinctives. Cette coopération multilatérale peut induire des synergies si elle est combinée avec la coopération bilatérale. Le Japon poursuivra donc une collaboration active avec les organisations internationales dans des domaines tels que l'aide humanitaire, la consolidation de la paix, la gouvernance et les problèmes d'envergure planétaire. De plus, compte tenu du rôle joué par les organisations internationales dans l'élaboration de la philosophie et des tendances de la coopération au développement international, le Japon, en tant que membre responsable de la communauté internationale, s'efforcera d'accroître son influence et sa présence dans les organisations internationales et, par extension, dans la communauté internationale, afin de pouvoir jouer un rôle de premier plan dans la création de normes internationales. De surcroît, le Japon va tenir des consultations régulières avec chaque organisation internationale pour la coordination des politiques afin de créer des synergies avec la coopération bilatérale. Une attention particulière sera accordée à assurer la responsabilité de l'explication au public en matière d'impacts et d'évaluation de la coopération au développement passant par le canal des organisations internationales.

Par ailleurs, partant des évolutions en matière d'intégration régionale et de l'importance d'une approche transfrontalière au niveau régional, le Japon renforcera également ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales.

(d) Partenariats avec les bailleurs de fonds, les pays émergents et les autres acteurs

Tout comme le Japon, d'autres bailleurs de fonds ont accumulé expérience et expertise au fil des ans de leur coopération au développement. Les partenariats entre bailleurs de fonds sont nécessaires pour une plus grande efficacité du développement. Dans cette perspective, le Japon continuera à promouvoir des partenariats avec d'autres bailleurs de fonds de la coopération au développement afin de maximiser son efficacité, en gardant également à l'esprit la perspective de sa politique diplomatique.

Dans la mise en œuvre de la coopération au développement, il est également important de tirer parti de l'expertise, des ressources humaines, des réseaux de personnel et autres acquis accumulés au fil des ans dans les pays bénéficiaires de la coopération au développement du Japon. La coopération triangulaire du Japon impliquant notamment des pays émergents tire avantage de ces acquis. Compte tenu de la haute estime dont il jouit au sein de la communauté internationale, le Japon continuera à promouvoir cette coopération triangulaire.

(e) Partenariats avec la société civile

Les partenariats avec la société civile au Japon et hors du Japon, impliquant notamment les ONG, les organisations de la société civile (OSC) et les fondations privées, sont importants, aussi bien pour une plus grande efficacité de la coopération que pour un développement équitable et stable des pays bénéficiaires, car ces partenaires peuvent identifier avec précision les différentes façons de penser et les différents besoins rencontrés sur le terrain, et réagir promptement en fonction des situations. Partant de cela, le Gouvernement va renforcer les

partenariats stratégiques avec les ONG et les OSC, en renforçant notamment leur participation et leur collaboration à la coopération au développement. De ce point de vue, le Gouvernement apportera son soutien aux excellents projets de coopération au développement des ONG et OSC japonaises et au développement de leurs capacités. À cet égard, le ministère des Affaires étrangères et la JICA se concentreront sur le développement des ressources humaines et des systèmes dans le secteur du développement social.

Le Gouvernement va également encourager la participation des citoyens japonais de tout horizon dans la coopération au développement et promouvoir l'utilisation de leur expertise dans la société, en vue d'élargir le champ des acteurs impliqués dans la coopération au développement, notamment par le recrutement de volontaires de la JICA. À cet égard, le Gouvernement fournira des informations adéquates au public et écoutera des voix publiques à tous les niveaux, incluant des suggestions concernant la coopération au développement.

C. Renforcement des bases de mise en œuvre

Pour que la coopération au développement du Japon remplisse le rôle attendu en vue de réaliser sa philosophie et de mettre en œuvre ses politiques prioritaires, les bases de sa mise en œuvre durable, y compris ses ressources financières et humaines, doivent être renforcées. Les efforts nécessaires seront déployés à cette fin tout en gardant à l'esprit l'objectif international qui est de porter la part de l'APD à 0,7% du revenu national brut (RNB) et en prenant pleinement en compte la situation extrêmement ardue des finances du Japon.

(a) Divulgence de l'information ainsi que promotion de la compréhension du public et de la communauté internationale

La coopération au développement est financée par les contribuables japonais. La compréhension et le soutien du public sont donc essentiels pour assurer les fonds nécessaires à la mise en œuvre durable de la coopération au développement. À cette fin, le Gouvernement s'efforcera de mettre en œuvre une communication publique efficace sur la coopération au développement au Japon, en mettant au public des informations sur l'exécution et l'évaluation de la politique de la coopération au développement de façon étendue, rapide, et toute transparente ainsi qu'en donnant des explications aisément compréhensibles sur les politiques, la signification, les acquis et l'évaluation par la communauté internationale de la coopération au développement du Japon, entre autres aspects. Le Gouvernement va également s'engager activement dans l'information du public étranger étant donné qu'il est important de faire mieux connaître et comprendre la coopération au développement du Japon et ses réalisations à la communauté internationale, notamment aux pays en développement.

(b) Promotion de l'éducation au développement

Le Gouvernement promouvra l'éducation au développement à l'école et en divers autres lieux. L'objectif est pour le public de développer la capacité d'apprécier divers aspects des défis de développement auxquels le monde est confronté, de comprendre en quoi le Japon est concerné par ces défis, de s'appropriier ces défis pour les analyser par lui-même, et de participer à des actions pour répondre à ces défis.

(c) Développement des ressources humaines et renforcement des fondements intellectuels de la coopération au développement

Le développement des ressources humaines pour la coopération au développement reste un enjeu d'importance dans un contexte de diversification des défis du développement. En particulier, pour promouvoir la coopération au développement dans des domaines tels que l'État de droit, la gouvernance, la finance et les TIC, il faut renforcer la structure

institutionnelle, notamment par la formation et la conservation des ressources humaines nécessaires. Le Gouvernement, l'industrie et les milieux universitaires vont donc travailler de concert pour promouvoir la formation et le développement de ressources humaines compétentes au niveau mondial, détentrices d'une expertise spécialisée, parmi les consultants, chercheurs, étudiants et employés dans les universités, le secteur privé, les ONG et les OSC, en plus du personnel du ministère des Affaires étrangères et de la JICA. Des efforts seront également fournis pour accroître les opportunités offertes à ces personnes de déployer leurs capacités au Japon et hors du Japon, et pour apporter des améliorations institutionnelles et structurelles.

Afin de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de la philosophie et des tendances internationales en matière de coopération au développement en valorisant ses points forts, le Gouvernement travaillera également avec les universités et institutions de recherche parmi d'autres pour consolider les fondements intellectuels, notamment les capacités de la recherche en matière de planification et de diffusion de la coopération au développement. Cela peut prendre la forme de recherches conjointes en matière de politiques par des chercheurs japonais et des chercheurs des pays en développement, ou de réseautage intellectuel de ces chercheurs.

(3) Compte-rendu de l'état de la mise en œuvre de la Charte de la coopération au développement

Le Gouvernement rendra compte-rendu de l'état de mise en œuvre de la Charte de la coopération au développement dans le « Livre blanc sur la coopération au développement », qui sera présenté chaque année au Conseil des ministres.

Le 10 février 2015
Décision du Conseil des ministres